CONCOURS
MAISONS FLEURIES 2021

La commune de Coteaux-du-Blanzacais organise son premier concours municipal des maisons fleuries.
Les personnes souhaitant concourir doivent obligatoirement s'inscrire à la Mairie.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Objet du concours

Le concours « maisons fleuries » a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants de la commune de Coteaux-du-Blanzacais en faveur de l'embellissement et du fleurissement des maisons, jardins et balcons visibles de la rue.

ARTICLE 2 : Modalités d'inscription

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants.
Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent remplir, dater et signer le bulletin de participation ci-après et le déposer à l'accueil de la Mairie.
Chaque candidat ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie.
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 29 mai 2021 inclus.

ARTICLE 3 : Les catégories du concours

Ce concours comporte 3 catégories :
1 – Maisons avec jardin (+ 20 m2) visibles de la rue,
2 – Maisons avec jardinet (- 20 m2) visibles de la rue,
3 – Balcons visibles de la rue, fenêtres, portes et murs fleuris (maison ou immeuble)

ARTICLE 4 : Critères de jugement

Le jury sera particulièrement attentif aux aspects suivants :
- La qualité et la diversité du fleurissement,
- L'entretien des réalisations,
- Le respect des principes de développement durable.

Les participants au concours devront justifier, par la qualité du fleurissement et de leur travail, leur volonté d'agir en faveur de l'embellissement de notre commune, sous peine d'exclusion sans avertissement pour une durée de deux éditions

ARTICLE 5 : Composition du jury

Le jury est composé d'élus et de professionnels du service technique.
Les membres du jury ne peuvent pas s'inscrire au concours.
Le jury passera deux fois, courant juin et courant août. Courant juin les participants seront prévenus du passage du jury.
Les habitations ou jardins non fleuris seront exclus du concours.

ARTICLE 6 : Déroulement du concours

Un classement des participants sera établi par catégorie. Les récompenses seront attribuées en fonction de ce classement et conformément à la délibération du Conseil Municipal. Les 3 meilleures prestations de chaque catégorie seront récompensées par des lots ou bons d'achat.

ARTICLE 7 : Résultats et remise des prix

Les participants au concours seront invités à la cérémonie de remise des prix, sans qu'aucune précision concernant le classement ne soit mentionné. Les prix seront remis sur présentation du carton d'invitation nominatif, par les membres du jury et en présence de la municipalité, si les conditions sanitaires le permettent.

ARTICLE 8 : Engagement des participants

L'inscription au concours entraîne de la part des participants l'acceptation sans réserve du règlement ainsi que des décisions prises par le jury.
Les participants devront tout mettre en œuvre pour sécuriser les jardinières, ils seront seuls responsables des éléments accrochés aux façades et posés sur les appuis de fenêtre.

ARTICLE 9 : Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos du fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury ou par les services municipaux de la ville et autorisent la publication des dites photos sans aucune contrepartie.

ARTICLE 10 : Modification et application du règlement

Des modifications au présent règlement seront validées obligatoirement par le Conseil Municipal.
Le règlement sera adopté à chaque renouvellement du Conseil Municipal dans les six mois qui suivent son installation.
Le présent règlement comporte 10 articles et a été adopté par délibération du Conseil Municipal.

BULLETIN D'INSCRIPTION

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :…… Prénom : ……...
Adresse complète N° :……Rue : …….
Lieudit : ……..……(ancienne commune)
16250 Coteaux-du-Blanzacais
Téléphone fixe : ….....Téléphone portable :……..
Catégorie dans laquelle vous concourez (cochez l'option) :

- ☐ Maisons avec jardin (+ 20 m2) visibles de la rue
- ☐ Maisons avec jardinet (- 20 m2) visibles de la rue
- ☐ Balcons visibles de la rue, fenêtres, portes et murs fleuris (maison ou immeuble)

J'accepte sans réserve le règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Date : ……. **Signature :**

A retourner avant le 29 mai 2021

Si vous n'avez pas d'idées :

Grimpantes :
Lonicera japonica "sinensis", Rosier grimpant "Climbing Schneewittchen"….

Autres végétaux :
Deutzia "Nikka", Gaura Lindheimeri, Ceanothus "Henri Delfosse", Osmanthus burkwoodii, Veronica spicata "Romiley Purple", Anthemis carpatica "Karpatenschnee", Campanule poscharskyanan, Cistus loretii, Leucanthenum vulgare "Maikonigin", Verbena bonariensis, Sedum spectzabile "Iceberg", Tulipe blanche, Iris "purple Sensation", Jacinthe bleue, Pennisetum alopecuroides "Fairy Tails"….

Végétaux vivaces peu gourmandes en eau :
Rosiers Iceberg, Clématite Montana, Bouillon jaune, Allium, Belle de nuit ou de jour, Acanthe, Sauge argentée, Muflier, Cordyline, Carex, Hémérocales et tant d'autres.

Pensez aux fleurs de pied de murs …

COTEAUX du BLANZACAIS

2 Route de Villebois-Lavalette
Blanzac-Porcheresse
16250 Coteaux-du-Blanzacais
05.45.64.03.77
mairie@coteauxdublanzacais.fr